

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°120

Vendredi 5 avril 2024

https://www.synep.org/info_synep_2024_120.pdf

Billet SNCF de congé annuel à tarif réduit

A l'approche des vacances, le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que vous pouvez peut-être bénéficier d'un billet de congé annuel de la SNCF à tarif réduit (une seule fois par an !). Il est valable pour un aller/retour, exclusivement pour un voyage en France et à l'occasion d'un congé annuel.

Qui peut bénéficier de ce billet tarif réduit ? Les salariés, agents de la fonction publique, travailleurs à domicile, artisans, exploitants agricole, demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation chômage, stagiaires de la formation professionnelle, retraités ou préretraités ou titulaires d'une pension par la sécurité sociale (réversion, invalidité, minimum vieillesse), orphelins, veuves ou veufs de guerre.

Sur ce billet, il est possible d'y inscrire les personnes suivantes :

- soit la personne avec qui vous vivez en couple (mariage, PACS ou union libre),
- soit vos enfants non mariés de moins de 21 ans (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés),
- soit votre mère et/ou votre père si vous êtes titulaire du billet en tant que célibataire et que vos parents habitent chez vous.

Quel est le taux de réduction ? Il est de **25% par rapport au tarif habituel** et il s'applique pour un aller/retour pour une distance d'au moins 200 km en tout. Attention, ce billet à tarif réduit n'est pas cumulable avec d'autres réductions, cartes et abonnements de la SNCF.

Quelles sont les démarches pour obtenir un billet de congé annuel tarif réduit ?

Rendez-vous à un guichet SNCF et ou sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2328>

**

Le 22 mars 2024, Amnéville, Moselle - L'Union Régionale Grand Est



Mmes CHAPOVALOFF(1) et NOISETTE(2), membres du SYNEP CFE-CGC représentaient notre fédération (GFPP). Vous aussi qui participez aux unions locales, départementales ou régionales de la CFE-CGC, faites-nous part de vos actions en photos !

1/2

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°120

Vendredi 5 avril 2024

https://www.synep.org/info_synep_2024_120.pdf

« Le beurre et l'argent du beurre »

Début mars, le SYNEP CFE-CGC vous informait de la distribution à venir de livrets accompagnés d'une pièce commémorative de 2€ de la Monnaie de Paris (avec une Tour Eiffel stylisée côté face) pour les écoliers du CP au CM2, dans le cadre des Jeux olympiques 2024. Si nous nous étions interrogés sur cette initiative (pour le moins surprenante !) de cette distribution d'argent aux enfants par les professeurs, aujourd'hui nous sommes à peine étonnés du « trafic » qui est en train de s'organiser.

En effet, alors que la distribution démarrera dans les jours à venir, des pièces sont déjà en cours de revente sur internet. Les annonces fleurissent sur de nombreux sites et certains n'hésitent pas à préciser que le but de cette revente sera de « financer par exemple une console », que le pouvoir d'achat en berne ne permet pas d'acheter ! Bien que les prix de ces pièces de 2 euros varient de 15 à 1000 euros, chacun espère donc en « tirer le maximum ». Ce qui est encore plus étonnant, c'est que cette « distribution n'a officiellement pas commencé » assure le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mais qui vient de reconnaître que certains établissements l'ont peut-être déjà faite !

Cependant, la Monnaie de Paris recommande de ne pas « s'emballer » quant au fruit espéré de la revente car d'autres tirages de cette pièce sont prévus dans le courant du mois de juin à... 24 millions d'exemplaires. En somme, cette pièce n'aura rien de « rare » et ne vaudra que sa valeur numéraire soit l'équivalent de deux baguettes à la boulangerie du coin !

En revanche, pour les collectionneurs, des pièces seront mises en circulation (avec le même visuel mais plus travaillées) et on pourra en effet parler de rareté, assure la Monnaie de Paris.

Si le but pour le ministère était de « sensibiliser les élèves du primaire à l'événement historique, [...] de permettre aux élèves et aux enseignants de garder une trace de cet événement inédit, [...] de s'inscrire dans un héritage et un souvenirs commun », apparemment le commun des mortels cherche plutôt à dilapider cet héritage !



Bizarre, les livrets constitués de textes écrits par le Président de la République et son Premier ministre ne bénéficient pas du même attrait que les pièces !

Sylvie TUROWSKI

**

Faute de nouvelles recrues, recours aux retraités... et autres

Pour répondre à la pénurie de professeurs en maths et français, le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'employer des enseignants retraités pour les "groupes de besoin" en sixième et cinquième. Les retraités du public seraient payés selon leur dernier salaire, plafonné à l'indice brut 1015, mais la situation des enseignants retraités du privé sous contrat, agents de l'état, reste floue ; Ayant posé la question, le SYNEP CFE-CGC attend la réponse du ministère. En même temps, des personnes pourraient être embauchées comme professeurs "associés", sans critère de diplôme, rémunération inconnue (ou à débattre de gré à gré ?). Il est prévu aussi l'emploi d'enseignants retraités pour « garder » les élèves de seconde sans stage en juin, (ou « comment rémunérer les grands-parents pour garder leurs petits-enfants à l'école ! »), soulevant des questions sur la valorisation de la profession, et le manque de considération pour le métier d'enseignant !

Nadia DALY

**

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 31 mars 2024 :

« Groupes » en sixième et cinquième. Une politique inquiétante ?

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#iegiyazazcl

2/2